

SEANCE du 5 novembre 2015

Convocation le 30.10.2015

L'an deux mil quinze, le cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Vincent LEGLANTIER, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, Alexandre LINTZ, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

Absente ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché de travaux relatif à l'opération de réhabilitation de l'école et du logement de Saudoy pour un montant global de **284.493,46 € HT** soit **333.101,59 € TTC**, aux entreprises suivantes :

ATTRIBUTION PAR LOT :

Lot n° 1 – Démolition – Gros œuvre - Ravalement : Sarl CHELMAS à Cramant (51530)

Montant HT : 47.977,83 €

Montant TTC (Tva 20% et 10%) : 56.926,90 €

Lot n° 2 – Charpente Bois – Bardage : Sarl PETIOT à La Chapelle Saint-Luc (10600)

Montant HT : 36.076,71 €

Montant TTC (Tva 20% et 10%) : 42.615,50 €

Lot n° 3 – Couverture Tuiles - Zinguerie : SAS VAILLANT COUVERTURE à La Chapelle Saint-Luc (10600)

Montant HT : 8.695,62 €

Montant TTC (Tva 20% et 10%) : 10.352,54 €

Lot n° 4 – Menuiseries extérieures pvc et alu - Fermeture métallique : SAS APB MENUISERIE à Vassincourt (55800)

Montant HT : 37.824,00 €

Montant TTC (Tva 20% et 10%) : 43.802,30 €

Lot n° 5 – Menuiseries intérieures - Plancher –Faux Plafond : Sarl Ent. AUDINOT Jim à Chamouilly (52410)

Montant HT : 29.321,04 €

Montant TTC (Tva 20% et 10%) : 33.164,83 €

Lot n° 6 – Doublage- Cloisons - Plafond : Entreprise Julien ZMORA à Sézanne (51120)

Montant HT : 22.569,31 €

Montant TTC (Tva 20% et 10%) : 26.091,52 €

Lot n° 7 – Plomberie - Sanitaires : Sarl DRIGET à Châlons-en-Champagne (51000)

Montant HT : 13.836,77 €

Montant TTC (Tva 20% et 10%) : 16.036,97 €

Lot n° 8 – Electricité – Chauffage - VMC : Sarl INFOELEC à Reims (51100)

Montant HT : 33.596,44 €

Montant TTC (Tva 20% et 10%) : 39.525,95 €

Lot n° 9 – Faïence - Carrelage : Sarl Mario FARIA et Fils à Romilly-sur-Seine (10100)

Montant HT : 7.996,88 €

Montant TTC (Tva 20% et 10%) : 9.504,11 €

Lot n° 10 – Peinture - Tenture : Eurl DIAS PEINTURE à Châlons-en-Champagne (51000)

Montant HT : 12.086,49 €

Montant TTC (Tva 20% et 10%) : 13.889,37 €

Lot n° 11 – Sols souples : Eurl DIAS PEINTURE à Châlons-en-Champagne (51000)

Montant HT : 2.232,37 €

Montant TTC (Tva 10%) : 2.455,60 €

Lot n° 12 – VRD : Sarl GIRARDIN Michel & Hugo à Montmirail (51210)

Montant HT : 32.280,00 €

Montant TTC (Tva 20%) : 38.736,00 €

- AUTORISE les ouvertures budgétaires nécessaires à l'inscription de la recette DETR (100.000 €) et de l'emprunt (160.000 €) contracté pour la réhabilitation de l'école et du logement.

- APPROUVE toutes les modifications des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais qui prendront effet au 1^{er} janvier 2016, portant sur l'intégration de 3 nouvelles compétences : La compétence scolaire, la médiathèque de Sézanne et la Maison des sports de Sézanne.
- DONNE SON ACCORD pour l'inscription à l'état d'assiette 2016 des coupes prévues dans les parcelles 5.1 (2,36 ha), 13.2 (1 ha), 24 (6,04 ha), 31.1 partie (2 ha) et 33.1 (2,81 ha) de la forêt communale, soit une superficie de 14.21 ha + Délivrance aux affouagistes dans les parcelles 5.1 et 24.
- DECIDE mettre en place les amortissements et de fixer les durées de ces amortissements pour les biens relevant du budget annexe de l'eau potable. (M49)
- DECIDE la mise à jour des durées des amortissements des biens relevant du budget principal (M14).
- DECIDE que les anciens de 70 ans et plus bénéficiaires du Noël, choisirons entre un colis gastronomique et une sortie le dimanche 14 février 2016 au Parc des expositions à Reims avec repas au restaurant et spectacle équestre, le tout pour un budget de 72 euros par personne. La population sera associée à la sortie via le Comité des Fêtes de Châtel, moyennant participation.
- EMET UN AVIS FAVORABLE sur le lancement de l'étude de faisabilité du projet sur le territoire de Saudoy par la Société ESCOFI.
- DECIDE de retenir la proposition de CEREG PAYS DE CHAMPAGNE à Bezannes, arrêtée à la somme de 5.900 € HT, soit 7.080 € TTC, pour réaliser une étude de faisabilité pour l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée à Saudoy.

Dans le cadre de cette étude de faisabilité, 3 solutions seraient à envisager :

- 1- Construction d'une usine de traitement de la turbidité pour conserver la ressource existante, déclarée d'Utilité Publique en janvier 2013.
- 2- Raccordement à la ressource de Sézanne en posant une conduite d'interconnexion entre les réseaux communaux, et avec accord préalable des élus et de l'autorité préfectorale compte tenu de la teneur en sélénium de la ressource de Sézanne.
- 3- Recherche d'une nouvelle ressource.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Fait à Saudoy, le 08 novembre 2015

Le Maire,
M. Jean-Christophe LEGLANTIER

